



EPINAY ACCESSIBLE À TOUS

La Loi Handicap

mettons-la en place
pour que chacun trouve sa place

Chacun, quel que soit son handicap, doit pouvoir mener une vie sociale, administrative, sportive, culturelle, scolaire et citoyenne " normale " .

Mais la solidarité ne se décrète pas, c'est un état d'esprit dont il est parfois nécessaire d'orienter les actions et d'en définir les contours. C'est l'objet de la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances pour tous qui a instauré des obligations nouvelles en matière d'accessibilité.

A Epinay-sur-Orge, depuis 2002, toutes les constructions nouvelles recevant du public sont soumises pour avis à la Commission Communale d'Accessibilité siégeant sous la responsabilité de l'Etat et à laquelle participent des associations de personnes handicapées.

A l'occasion de la réfection des voiries et de la réalisation de travaux dans les bâtiments, nous appliquons les normes permettant l'accessibilité à tous.

Mais pour aller plus loin dans l'application de cette loi et rendre accessible l'existant, nous devons recenser toutes les situations de handicap afin de hiérarchiser la réalisation des adaptations en fonction du nombre et du type de handicap.

Le groupe de travail créé à cet effet a besoin de votre aide afin de prendre en compte de la façon la plus exhaustive possible les situations de handicap existantes dans notre ville.

C'est l'objet de cette publication que de vous solliciter. Nous n'avons pas besoin de désignation nominative mais de la désignation des lieux où se produisent ces situations de handicap afin de déterminer les priorités notamment pour circuler vers les commerces, les transports, les services publics...

Une situation de handicap ne concerne pas uniquement une personne handicapée, mais, au courant de la vie, chacun peut se trouver en situation de handicap : accident, maladie. Une maman avec un landau ou une assistante maternelle ayant trois enfants dans une poussette peut se trouver en difficulté face à un trottoir.

Ces situations peuvent nous concerner toutes et tous un jour ou l'autre. Il vous appartient donc de nous aider à réduire les contraintes à leur plus simple expression, le mieux étant de les supprimer totalement.

Merci de l'aide que vous allez nous apporter pour rendre Epinay-sur-Orge agréable à vivre pour tous.

La **LOI 2005 sur le HANDICAP** introduit une définition du handicap et a instauré des obligations nouvelles pour le secteur public en matière d'accessibilité des bâtiments.

Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly-handicapé ou d'un trouble de santé invalidant... (Article 2). La chaîne du déplacement doit permettre aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des aménagements, des espaces publics et des transports... (Article 45).

À TOUTES LES ASSOCIATIONS SPINOLIENNES

Les activités et les locaux recevant du public doivent être accessibles à tous.

Pour que les personnes en situation de handicap puissent assister, participer à la vie associative, il est important d'identifier les difficultés que ces personnes peuvent rencontrer pour venir et accéder aux lieux d'activités.

Merci de nous signaler les restrictions d'accessibilité.

Groupe de travail d'Epina-sur-Orge chargé de l'audit des bâtiments communaux pour l'accessibilité

La loi 2005 prévoit que toutes les communes de plus 5 000 habitants doivent créer une commission communale pour " l'accessibilité des personnes handicapées ". Une délibération votée en ce sens par le Conseil municipal du 22/10/2008 a créé cette commission.

Sa composition

- Président : M. Guy Malherbe, Député-Maire
- Mme Danielle Michel, maire adjoint chargée des personnes handicapées et de l'accessibilité
- M. Christian Scoupe, maire adjoint chargé des travaux
- le maire adjoint ou conseillers délégués compétents pour les équipements sociaux, associatifs, sportifs, scolaires et périscolaires
- des conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal
- des représentants des services municipaux concernés
- des représentants des associations d'usagers (3^{ème} âge)
- des représentants d'associations d'handicapés habilitées par la préfecture et des associations spinoliennes

Ses missions

- Vérifier que les équipements municipaux sont accessibles à toute personne en situation de handicap, sinon faire l'inventaire des travaux nécessaires pour rendre l'équipement accessible ;
- Vérifier que les espaces publics (chaussées, trottoirs, stationnement, parcs) permettent à toute personne en situation de handicap de se déplacer normalement ;
- Proposer une hiérarchisation des adaptations et planification des actions.

LE HANDICAP EN CHIFFRES

Etude de l'INSEE : en % de la population

Déficiences motrices : **13,4 %**

Déficiences sensorielles : **11,4 %**

Déficiences mentales : **6,6 %**

Une maison à votre écoute

M.D.P.H.

Maison Départementale des Personnes Handicapées

93, rue Henri Rochefort - 91000 EVRY

Tél. : 01 69 91 78 00 - Mail : mdphe@cg91.fr

Créée par la loi du 11.02.2005, la M.D.P.H. regroupe les attributions auparavant dévolues à la Commission Départementale de l'Education Spéciale, à la COTOREP, et au Site de la vie autonome. Elle est le lieu unique où toute personne handicapée et sa famille doit pouvoir être accueillie, informée et accompagnée dans sa démarche d'accès au droit. Sous la présidence du Conseil Général, la M.D.P.H. de l'Essonne s'appuie sur une double tutelle Départementale et Etat.

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi, 14h - 17h

Horaires de la visio-interprétation pour les sourds pratiquants le langage des signes : lundi et jeudi, 14h30 - 16h30.

La plaquette de présentation ainsi que les fichiers vous permettant de constituer vos dossiers peuvent être téléchargés sur

www.essonne.fr/sante-social/handicap

Vous pouvez aussi déposer vos dossiers au bureau du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Mairie d'Epina-sur-Orge qui transmettra.

Contacts et sources d'informations

- Pour l'intégralité de la loi handicap et ses décrets d'application : www.legifrance.gouv.fr
- Site du Ministère délégué à la Sécurité Sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille : www.travail-solidarite.gouv.fr/espace/handicap
- Site de la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie : www.cnsa.fr
- Site de la CAF : www.caf.fr
- Site de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité : www2.equipement.gouv.fr/accessibilite
- Tout savoir en Essonne : www.proxihandicap.com

MÉDIAS

- 93.9 VIVRE FM : Radio gérée par ANPHI destinée aux personnes handicapées, âgées et toutes personnes solidaires. www.vivrefm.com
- Magazine de la famille et du handicap : www.magazine-déclic.com

TRANSPORTS

- Ministère des transports : www.transport.equipement.gouv.fr
- Pour vos déplacements en IDF : www.infomobi.com
- SNCF : www.accesplus.sncf.fr
- PAM 91 : Service Public de Transport Collectif de porte à porte destiné aux personnes handicapées.
Pour bénéficier de ce service vous devez vous inscrire soit :
 - par courrier : ZAE St-Guénault - 18 rue J. Mermoz - 91080 COURCOURONNES
 - par internet : www.pam91.info
 - à votre domicile ou à l'agence - 0 810 10 11 91 ou 01 60 87 85 80

ASSOCIATIONS NATIONALES et ESSONNIENNES

- APF : Association des Paralysés de France, à EVRY - 01 60 78 06 63
- ASE : Association des Sourds de l'Essonne, à VILLEBON-SUR-YVETTE - 01 60 14 52 67
- ADAPEI : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés, à EVRY - 01 60 79 48 87
- Fédération des Aveugles et Handicapés d'Ile de France, à PARIS - 01 44 42 91 91
- Association d'Entraide des Polios et Handicapés ADEP, à EVRY - 01 60 78 15 09
- FNATH Association des accidentés de la vie, à LONGJUMEAU - 01 60 16 05 13
- Maltraitance personnes handicapées : 3977
- Autisme 91 - 3 rue de Grigny - 91130 RIS ORANGIS - 01 64 58 63 41
- CHEMEA 91 - Comité pour le Handicap Mental Enfant et Adulte de l'Essonne - www.handicap-mental-essonne.fr
- Les Papillons Blancs, à EVRY - 01 60 78 96 71 - www.papillonsblancs91
- Groupe des Aphasiques d'Ile-de-France (GAIF), à PARIS - 01 43 73 23 87



Spinoliens, AIDONS-NOUS

La question du handicap doit être la préoccupation de tous !

- Respectez les places de stationnement réservées aux personnes handicapées (c'est civique et il peut, en plus, vous en coûter 135 euros).
- Aidez les personnes handicapées à traverser les rues ou facilitez leur le passage.
- Respectez les caisses spéciales " handicapés ".
- Signalez-nous les passages difficiles.